

LETTRE DE CONSULTATION

I. CONTEXTE

Expertise France est l'agence française de coopération technique internationale. Elle conçoit et met en œuvre des projets destinés à contribuer au développement équilibré des pays partenaires, conformément aux objectifs de développement durable (ODD) de l'Agenda 2030 et aux priorités de l'action extérieure de la France. La mission d'Expertise France est de répondre à la demande de pays partenaires qui veulent renforcer la qualité de leurs politiques publiques pour relever les défis environnementaux, sociaux, économiques ou sécuritaires auxquels ils sont confrontés. Pour cela, l'agence mène des projets dans les principaux domaines de l'action publique :

- Gouvernance démocratique, économique et financière.
- Paix, stabilité et sécurité.
- Développement durable, climat et agriculture.
- Santé et développement humain.

Le State Building Contract II (SBC II), financé par l'Union européenne et mis en œuvre par Expertise France, vise à renforcer la résilience de l'État haïtien et à créer un environnement favorable à une croissance économique durable, inclusive et soutenue. Lancé en 2018, il s'inscrit dans un contexte marqué par une instabilité sociopolitique persistante et une insécurité généralisée, mais a su démontrer une capacité d'adaptation et produire des résultats tangibles, reconnus par les autorités haïtiennes et les partenaires techniques et financiers.

En juin 2024, au vu de ses résultats, une enveloppe a été accordée, élargissant le champ d'intervention du projet. Cette extension vise à consolider les acquis, intégrer de nouvelles activités et répondre aux besoins émergents identifiés par l'État haïtien. Elle traduit la confiance renouvelée de l'UE dans l'efficacité du dispositif et de sa volonté de renforcer son impact institutionnel et économique.

Le projet met désormais un accent particulier sur la coordination entre les niveaux central et local de l'administration publique, avec un focus sur deux secteurs clés : le fiscal et le douanier. Ces domaines sont essentiels à la mobilisation des ressources internes et à la sécurisation des recettes publiques. À travers ses appuis techniques, le SBC II soutient la stratégie nationale de mobilisation des recettes, tout en accompagnant le renforcement des capacités institutionnelles pour une croissance inclusive et durable.

Au-delà du volet financier, le SBC II agit comme un catalyseur de modernisation de l'administration publique. Il promeut la transparence, les bonnes pratiques de gouvernance et une meilleure articulation entre les institutions. Ces avancées renforcent l'efficacité de l'action publique et contribuent à restaurer la confiance entre l'État et ses partenaires.

En définitive, le SBC II constitue une étape clé dans la modernisation de l'État haïtien. En consolidant les institutions, en améliorant la mobilisation des ressources domestiques et en favorisant une gestion plus efficace des finances publiques, il contribue à la construction d'un contrat social renouvelé, fondé sur la responsabilité, la confiance et la recherche d'un avenir commun plus stable et prospère.

II. OBJET ET CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DU PROJET DE CONTRAT

L'objet du projet de contrat porte sur la mise en œuvre d'une prestation de service « Assistance technique à la DGTCP pour la réalisation d'un diagnostic global du cadre normatif, institutionnel et opérationnel de ses missions et attributions, ainsi que pour la formulation et l'accompagnement de la mise en œuvre d'une stratégie de renforcement de son rôle dans la gestion de la trésorerie de l'État. » telle que définie au cahier des charges (ref. doc) joint au dossier de consultation.

CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DU PROJET DE CONTRAT

Nature des prix	Prix global et forfaitaire
Durée d'exécution	09 Mois
Montant maximal de l'enveloppe financière	54 000 €HT
Lieu d'exécution du contrat	Haïti
Devise paiement	€uros

III. CALENDRIER DE PASSATION

	DATE*	HEURE
Date limite de remise des offres	28/09/2026	15:00 (heure de Paris)
Entrée en vigueur du contrat	15/10/2026	-

*Date prévisionnelle.

IV. PROCEDURE DE PASSATION

Le présent contrat est soumis au Code de la commande publique français (CCP) dans sa version en vigueur issue de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative et du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du Code de la commande publique.

La consultation est passée selon la procédure adaptée en application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 au R. 2123-7 du CCP.

DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation est envoyé par voie électronique aux soumissionnaires et est constitué de :

- la présente lettre de consultation (DAJ_M001) ;
- le cahier des charges (expression de besoin) ;
- le formulaire de candidature comprenant la déclaration sur l'honneur relative aux critères d'exclusion (DAJ_F043) et ses annexes, la déclaration sur l'honneur relative aux critères d'exclusion, à l'absence de conflit d'intérêt (DAJ_F030) et la fiche d'identité tiers (DAF_F013) ;
- le code de conduite d'Expertise France ;
- la déclaration des bénéficiaires effectifs ;
- le formulaire RGPD
- le modèle de contrat d'achat ;

- la décomposition du prix globale et forfaitaire
- le guide d'utilisation Place ;

V. PRESENTATION DES OFFRES

Les éléments de candidature, d'offre ainsi que toute correspondance et documents relatifs à la présente consultation doivent être rédigés en français.

A l'appui de leur offre, les candidats devront remettre un dossier constitué des documents suivants :

- Preuve d'enregistrement au registre des sociétés (k-bis ou équivalent) ;
- Le formulaire de candidature et ses annexes, la déclaration sur l'honneur relative aux critères d'exclusion, à l'absence de conflit d'intérêt et la fiche d'identité tiers ;
- Le projet de contrat comprenant notamment l'offre financière du candidat, dûment renseigné, daté, signé ;
- une offre technique, comprenant :
 - Une présentation du soumissionnaire ou de l'équipe proposée, mettant en évidence son expérience et sa capacité à réaliser la mission ;
 - Une proposition technique présentant sa compréhension de la mission, l'approche méthodologique proposée, l'organisation générale, la composition de l'équipe, la complémentarité des compétences, la répartition indicative des rôles et responsabilités et un calendrier prévisionnel ;
 - CV des experts de l'équipe proposée ;
 - les expériences similaires (minimum 03) des experts principaux en charge de la mission. Les expériences doivent être présentées dans un tableau récapitulatif précisant le nom du bailleur, le montant du marché, la période d'exécution ainsi que les contacts référents.
- Une offre financière : budget global de l'évaluation comprenant les éléments budgétaires suivants : coût journalier de chaque intervenant et avec une estimation du nombre de jours nécessaires à exécuter la prestation; décomposition des temps d'intervention par intervenant et par étape de travail ; coûts annexes (prestations et documents complémentaires) ; frais de transport (international et local), frais logistiques. Le candidat doit également compléter le DPGF.

Les documents demandés ci-dessus sont obligatoires. Leur absence entraîne la non-conformité de l'offre présentée et, de fait, son rejet.

La période de validité des offres remises est fixée à 120 jours calendaires à compter de la date limite de remise des offres.

VI. MODALITES DE TRANSMISSION DES OFFRES

L'ensemble des documents exigés est à transmettre avant les dates et heure limites indiquées à l'article III. CALENDRIER DE PASSATION.

Pour accéder à l'espace de consultation du marché ou pour déposer leur pli, les soumissionnaires doivent se connecter à la Plateforme des Achats de l'Etat à l'adresse suivante :

<https://www.marches-publics.gouv.fr>

Dans la rubrique "Recherche d'une procédure restreinte" en bas de la page, ils devront renseigner les champs demandés à l'aide des informations suivantes :

- **Entité publique : Opérateurs de l'Etat**
- **Entité d'achat : OPERATEURS / EF - EXPERTISE FRANCE**
- **Référence : 26-MAPA-S234**
- **Code d'accès : XXXXXX à déterminer]**

La remise par voie dématérialisée est obligatoire. Toute remise par un autre moyen sera rejetée.

La procédure de dépôt des plis est détaillée sur le site www.marches-publics.gouv.fr.

Le soumissionnaire y trouvera notamment un « guide utilisateur » téléchargeable qui précise les conditions d'utilisations de la plate-forme des achats de l'État, notamment les pré-requis techniques et certificats électroniques.

S'il le souhaite, le candidat pourra prendre contact avec le 09 72 37 01 30 tous les jours ouvrés de 9h00 à 19h00 pour bénéficier d'une assistance technique dans l'accomplissement de ces opérations.

En cas d'allotissement, chaque lot doit obligatoirement faire l'objet d'un dépôt électronique. Il est toutefois possible de faire un dépôt électronique unique pour plusieurs lots à condition que l'identification des lots auxquels il est répondu soit possible et sans ambiguïté.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge du candidat.

Le soumissionnaire est invité à tester la configuration de leur poste de travail et répondre à une consultation test, afin de s'assurer du bon fonctionnement de l'environnement informatique.

L'attention du soumissionnaire est attirée sur le fait qu'ils devront au moins disposer d'un logiciel de navigation sur Internet. La disposition d'un outil de signature électronique n'est pas obligatoire.

Pour constituer son offre, le soumissionnaire devra transmettre des fichiers établis dans les formats informatiques suivants : fichiers PDF, RTF, ZIP, suite Microsoft Office, LibreOffice ou Open Office. Tout fichier informatique établi dans un format informatique différent sera déclaré nul et non avenu.

ATTENTION !

Tout fichier constitutif de l'offre devra être exempt d'un quelconque virus informatique et devra être préalablement traité, à cette fin, par le soumissionnaire par un anti-virus régulièrement mis à jour. Il en est de même pour tout autre fichier échangé dans le cadre de cette procédure de marché public.

Le pouvoir adjudicateur pourra procéder à un archivage de sécurité de tout fichier contenant un virus informatique. Dès lors, celui-ci sera réputé n'avoir jamais été reçu.

NB : L'attention des soumissionnaires est attirée sur la durée d'acheminement des plis électroniques volumineux. Le délai moyen de téléchargement peut varier en fonction de paramètres divers comme la capacité technique du matériel, le type de raccordement à internet, le trafic sur le réseau...

Dans la mesure où la date et l'heure de fin d'acheminement font foi lors de la remise d'une réponse dématérialisée, les soumissionnaires sont invités à intégrer des marges de manœuvre dans leur processus de réponse par voie dématérialisée.

Même si son offre à la présente procédure de marché public a fait l'objet d'une transmission électronique, le soumissionnaire s'engage, notamment dans le cas où son offre est retenue, à accepter la re-matérialisation conforme sous forme papier de tous les documents constitutifs à valeur contractuelle. A ce titre, il s'engage également à ce que la personne physique auteur de leur signature électronique procède à leur signature manuscrite sans procéder à la moindre modification de ceux-ci et les renvoie aux pouvoirs adjudicateurs sous cette forme. Il s'engage enfin à en accepter la notification, selon les procédés habituellement en cours, sous forme papier.]

VII. PROCEDURE DE SELECTION

Expertise France procèdera dans un premier temps à la vérification de l'admissibilité des candidatures et de leur capacité à assurer la prestation. Enfin, elle procèdera à l'évaluation des offres en fonction des critères suivants :

1. Compréhension de la mission et qualité de l'offre technique – 30 points

- compréhension des enjeux institutionnels et opérationnels ;
- pertinence de la méthodologie proposée ;
- cohérence de l'approche globale ;
- capacité à articuler les différentes dimensions de la mission.

2. Qualité, complémentarité et pertinence de l'équipe proposée – 30 points

- pertinence des expériences des experts ;
- complémentarité des compétences ;
- cohérence entre la composition de l'équipe et les objectifs de la mission ;
- expérience collective dans des missions comparables ou complémentaires.

3. Expériences et références pertinentes – 10 points

- finances publiques ;
- institutions financières publiques ;
- réformes institutionnelles ;
- trésorerie publique ;
- cadres normatifs et réglementaires ;
- assistance technique internationale.

4. Organisation et capacité de mise en œuvre – 10 points

- clarté de la répartition des rôles ;
- disponibilité des experts ;
- cohérence du calendrier ;
- modalités de coordination et de pilotage proposées.

5. Offre financière – 20 points

- cohérence avec la méthodologie, la composition de l'équipe, le volume de travail proposé et les résultats attendus.

Négociation

Après une première analyse des offres, le Comité d'évaluation pourra négocier avec tout ou les 3 soumissionnaires ayant la plus forte note globale dans le respect du principe de l'égalité de traitement.

Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de procéder à l'attribution du marché sans négociation.

VIII. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Si le candidat souhaite avoir des renseignements complémentaires sur des points techniques ou administratifs du dossier, il pourra [déposer ses questions sur la Plateforme des Achats de l'Etat (PLACE) avant la date limite de remise des offres.

IX. TRAITEMENT DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Expertise France s'engage à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel et, en particulier, le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 applicable à compter du 25 mai 2018.

Identité et coordonnées du responsable de traitement et de son représentant :

Expertise France

40, Boulevard de Port Royal

75005 Paris

Représentée par son Directeur Général,

Responsable de traitement opérationnel :

Le Département des Systèmes d'Information représenté par son Directeur

Coordonnées du délégué à la protection des données personnelles :

informatique.libertes@expertisefrance.fr

Les fondements juridiques légitimant le ou les traitements correspondent aux c) et e) de l'article 6.1 du RGPD, à savoir que :

- Le traitement est nécessaire au respect d'une obligation légale à laquelle Expertise France est soumis ;
- Le traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public ou relevant de l'exercice de l'autorité publique dont est investi Expertise France ;

Les finalités du ou des traitements sont :

- La gestion et le suivi de la présente procédure de passation de marchés,
- La gestion et le suivi du marché public conclu.

Les destinataires ou catégorie de destinataires des données à caractère personnel sont exclusivement les personnels habilités de l'autorité contractante, des ministères et des opérateurs de l'Etat, en charge de la passation et de l'exécution du contrat, ainsi que de leurs prestataires d'assistance dans ses activités.

Durée de conservation : ces données sont conservées pendant toute la durée de passation et d'exécution du contrat, ainsi que durant la DUA applicable au contrat.

Conformément aux dispositions des articles 15 à 21 du RGPD, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification, et d'effacement à ces informations qui les concernent. Elles disposent également d'un droit à la limitation du traitement et d'opposition à ce traitement pour des motifs légitimes. L'exercice des droits

d'information et de tout autre exercice de droit des personnes concernées par les traitements mis en œuvre peuvent être effectués auprès du délégué à la protection des données d'Expertise France.

La personne dont les données à caractère personnel sont collectées dans le cadre de la présente procédure dispose d'un droit de réclamation auprès de la CNIL.

Expertise France s'engage à garantir la confidentialité des propositions qui lui sont adressées et veille à ce soit assurée la sécurité et le stockage de ces propositions.

X. VOIES ET DELAIS DE RECOURS

L'instance chargée des procédures de recours est le Tribunal judiciaire de Paris, Parvis du Tribunal de Paris 75 859 PARIS Cedex 17 ; e-mail : tj-paris@justice.fr.

Des renseignements sur l'introduction des recours peuvent être obtenus auprès du Greffe du Tribunal judiciaire de Paris ; e-mail : tj-paris@justice.fr.